

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

IDENTIFICATION : DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

SECTION I. Identification du produit chimique et de la société

Nom du produit : Carbon Dioxide
Autres noms : CO₂, gaz carbonique
Distributeur : Buckeye Fire Equipment Company
Fabricant : CO2 Air inc.
1445 Ventura Drive
Cumming, GA 30028, États-Unis
Téléphone : 800-391-9868
Téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300

Date de révision : 7/10

SECTION II. Identification des dangers et mesures en cas d'urgence

Mesures en cas d'urgence : Gaz inodore. Le dioxyde de carbone est inodore à faible concentration; il a une forte odeur d'acide à des concentrations élevées.

Effets néfastes sur la santé et symptômes : À des concentrations entre 2 et 10 %, le dioxyde de carbone peut causer des nausées, des étourdissements, des maux de tête, une confusion mentale, une augmentation de la tension artérielle et de la fréquence respiratoire. À des concentrations de 10 % et plus, la suffocation et la mort peuvent survenir en quelques minutes. Le contact avec le gaz froid peut entraîner des gelures aux tissus exposés.

Directives sur l'exposition :

	<u>OSHA-PEL</u>	<u>ACGIH-TLV</u>
Dioxyde de carbone	5 000 ppm	5 000 ppm

Symboles de danger :

CLASSIFICATION SIMD :

Santé 1
Inflammabilité 0
Réactivité 0

Équipement de protection individuel : Gants et protection des yeux appropriée. (voir la section 8)

SIMDUT (Système d'information canadien sur les matières dangereuses utilisées au travail)

Classe A : Gaz comprimé



SECTION III. Composition/Renseignements sur les ingrédients

	<u>Poids %*</u>	<u>N° CAS</u>
Dioxyde de carbone	> 99,8	124-38-9
Impuretés	< 0,2	S.O.

* pourcentage arrondi à l'entier approprié le plus près. Ces valeurs ne constituent pas des spécifications du produit.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

IDENTIFICATION : DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

SECTION IV. Mesures de premiers soins

REMARQUE : Les sauveteurs ne doivent pas tenter de soustraire une victime au contact de ce produit sans un équipement de protection individuel approprié. Au minimum, il faut porter un appareil respiratoire autonome.

Déplacer la personne affectée à l'air frais le plus rapidement possible. Du personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'appoint ou tenter une réanimation cardiorespiratoire si nécessaire. L'oxygène d'appoint ne doit être administré que par du personnel qualifié.

En cas de gelures, placer la partie gelée dans de l'eau tiède. *Ne Pas utiliser d'eau chaude.* S'il n'y a pas d'eau tiède ou qu'il n'est pas pratique d'y recourir, envelopper la partie affectée dans une couverture. Si les doigts ou les mains sont gelés, les placer sous les aisselles. Demander à la victime de faire bouger doucement les parties affectées pendant le réchauffement. Consulter immédiatement un médecin. Remettre une copie de cette fiche santé-sécurité au médecin ou au professionnel de la santé.

SECTION V. Mesures en cas d'incendie

Agent extincteur : S.O. Ce produit est un agent extincteur. Il est ininflammable et incombustible.

Mesures spéciales en cas d'incendie : Les pompiers de bâtiments doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Déplacer les bonbonnes de gaz exposées au feu s'il est possible de le faire sans risque pour les pompiers. Sinon, refroidir les contenants avec un jet d'eau et protéger les personnes. Se retirer immédiatement si les événements de sécurité émettent des sons de plus en plus forts ou si l'on remarque une décoloration des bonbonnes causée par la chaleur.

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion : Les contenants de dioxyde de carbone peuvent se fendre ou éclater à cause de la chaleur produite par le feu.

Sensibilité à un choc mécanique ou une décharge statique : Aucune

SECTION VI. Mesures en cas de déversement accidentel

En cas de déversement accidentel, utiliser l'équipement de protection respiratoire et l'équipement de protection individuel appropriés. Évacuer la zone et laisser le gaz, plus lourd que l'air, se dissiper. Surveiller les niveaux de dioxyde de carbone et d'oxygène en périphérie. Les niveaux de dioxyde de carbone doivent être inférieurs aux valeurs indiquées à la section II et l'atmosphère doit avoir au moins 19,5 % d'oxygène avant d'autoriser les gens à retourner dans la zone en question.

SECTION VII. Manutention et entreposage

Éviter le contact avec les yeux, les voies respiratoires et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel approprié pour la manutention. Surveiller les signes d'étourdissement, de fatigue ou des symptômes décrits à la section II. Ce produit doit être entreposé dans un endroit sec, bien aéré et à l'abri de sources de chaleur. Il faut l'entreposer dans son contenant d'origine ou dans un extincteur. Les contenants sont sous pression et représentent des risques pour la sécurité. Les conserver hors des zones achalandées et des chemins d'entrée et de sortie. Protéger les contenants contre les dommages et chutes potentiels. Attacher les bonbonnes pour éviter le renversement accidentel.

SECTION VIII. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Utiliser une ventilation suffisante pour prévenir les niveaux de concentration inacceptables notés à la section II.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire autonome

Protection oculaire : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou un respirateur à adduction d'air filtré, avec masque facial.

Protection de la peau : Utiliser des gants de protection à basse température et l'équipement de protection individuel approprié.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

IDENTIFICATION : DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

SECTION IX. Propriétés physiques et chimiques

Apparence et odeur : Le dioxyde de carbone est un gaz invisible qui est inodore à de faibles concentrations. Il a une forte odeur d'acide à des concentrations élevées.

Densité du gaz à 21 °C et 1 atm : 0,1144 lb/pi³ (1,832 kg/m³)

Solubilité : 0,90 %

Point d'éclair : S.O.

Inflammabilité : S.O.

Point d'ébullition à 1 atm : -78,5 °C

SECTION X. Stabilité et réactivité

Stabilité : Normalement stable

Produits incompatibles : Prend feu et explose lorsque chauffé avec de la poudre d'aluminium, de béryllium, d'alliages de cérium, de chrome, d'alliages de magnésium et d'aluminium, de manganèse, de thorium, de titane et de zirconium. En milieu humide, prend feu avec l'oxyde de césium. Les acétylures métalliques prendront aussi feu et exploseront au contact du dioxyde de carbone.

Produits de décomposition : Dans une décharge électrique, il dégage du monoxyde de carbone et de l'oxygène. Dans un milieu humide, le dioxyde de carbone produit de l'acide carbonique.

Polymérisation dangereuse : Ne se produit pas. Cependant, le dioxyde de carbone agit comme catalyseur de la polymérisation de l'acryaldéhyde et de l'aziridine.

SECTION XI. Renseignements toxicologiques

Toxicité : Le dioxyde de carbone est un gaz asphyxiant qui a des effets physiologiques à des concentrations élevées.

CLmin (inhalation, humains) = 9 %/5 minutes

Toxicité pour la reproduction : Ce produit n'a pas d'effet connu sur la reproduction humaine.

SECTION XII. Renseignements écologiques

Écotoxicité : Existe naturellement dans l'air.

Dissipation : Dissipation rapide dans les endroits bien aérés.

Tout effet nuisible sur les animaux serait lié à la surexposition et à un milieu pauvre en oxygène. Aucun effet nuisible pour les plantes à l'exception du gel causé par l'expansion rapide du gaz.

SECTION XIII. Directives en matière d'élimination

Ce produit n'est pas un produit dangereux ou un déchet dangereux déterminé selon la RCRA des É.-U. Éliminer conformément aux lois provinciales ou locales, lesquelles peuvent être plus exigeantes que la réglementation fédérale.

SECTION XIV. Renseignements sur le transport

Ce produit est défini comme produit dangereux selon les dispositions du U.S. Department of Transportation 49 CFR 172 ou par la réglementation de Transports Canada sur le « Transport de marchandises dangereuses ».

Nom exact du produit expédié : Dioxyde de carbone

Numéro de classe de risques et description : 2.2 (gaz ininflammable)

Numéro d'identification des Nations Unies : UN1013

Groupe d'emballage : S.O.

Étiquette requise par le DOT : Gaz ininflammable

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ
IDENTIFICATION : DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

SECTION XV. Données réglementaires

Inscription sur les listes internationales : Tous les ingrédients sont répertoriés dans les listes suivantes

<u>Pays</u>	<u>Agence</u>
États-Unis	TSCA
Canada	LIS
Europe	EINECS/ELINCS
Australie	AICS
Japon	MITI
Corée du Sud	KECL

Données réglementaires du gouvernement fédéral des É.-U. :

Ce produit n'est pas visé par les obligations de divulgation du SARA, ne fait pas l'objet de Quantités de planification des seuils du SARA ni de Quantités à déclarer de la CERCLA.

Données réglementaires relatives aux États américains :

Les substances chimiques de ce produit sont assujetties à la réglementation particulière des États indiqués :

Alaska	Matières toxiques et dangereuses désignées : Dioxyde de carbone
Californie	Limite d'exposition admissible des contaminants chimiques : Dioxyde de carbone
Floride	Liste des produits : Dioxyde de carbone
Illinois	Liste de matières toxiques : Dioxyde de carbone
Kansas	Liste de la section 302/303 : Aucune
Massachusetts	Liste des produits : Dioxyde de carbone
Minnesota	Liste de matières dangereuses : Dioxyde de carbone
Missouri	Informations pour l'employeur/Liste de matières toxiques : Dioxyde de carbone
New Jersey	Liste de matières dangereuses « Droit de savoir » : Dioxyde de carbone
Dakota du Nord	Liste de produits chimiques dangereux, Quantités à déclarer : Aucune
Pennsylvanie	Liste de matières dangereuses : Dioxyde de carbone
Rhode Island	Liste de matières dangereuses : Dioxyde de carbone
Texas	Liste de matières dangereuses : Aucune
Virginie-Occidentale	Liste de matières dangereuses : Dioxyde de carbone
Wisconsin	Matières toxiques et dangereuses : Dioxyde de carbone

Proposition 65 de la Californie : Le dioxyde de carbone n'est pas répertorié dans la liste de la proposition 65 de la Californie

SECTION XVI. Autres renseignements

Cette fiche santé-sécurité est conforme aux règlements ou aux normes des É.-U. et du Canada. Elle est conforme au format proposé par la norme ANSI Z400.1-2003.

Les présentes données sont fournies de bonne foi et représentent des valeurs caractéristiques sans toutefois être des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par les présentes.